

RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS
ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX-NORD

1. HEURES D'OUVERTURE

- Les mercredis : de 08H00 à 18H30

L'accueil du matin se tient entre 08H00 et 09H30.

Pour les enfants accueillis en demi-journée (le matin), le départ se fait à 12H00.

Les enfants accueillis l'après-midi doivent arriver à 13H30.

Les départs se font entre 17H00 et 18H30 (merci de respecter les horaires).

Lors de sorties à la journée, nous vous demandons de respecter les horaires indiqués sur le programme.

- Les vacances scolaires : de 08H00 à 18H00

L'accueil du matin se tient entre 08H00 et 09H30.

Pour les enfants accueillis en demi-journée (le matin), le départ se fait à 12H00.

Les enfants accueillis l'après-midi doivent arriver à 13H30.

Les départs se font entre 17H00 et 18H00 (merci de respecter les horaires).

Lors de sorties à la journée, nous vous demandons de respecter les horaires indiqués sur le programme.

De façon exceptionnelle, les enfants peuvent être récupérés à 13H30, pour raison médicale ou motif impérieux.

Les enfants pourront quitter le centre social accompagnés par une tierce personne majeure dans la mesure où celle-ci figure sur la fiche d'autorisation remise aux responsables des accueils.

- L'accueil périscolaire du soir : de 16H30 à 18H30

Les enfants sont récupérés dans les classes à 16h25 par les animateurs du Centre Social et Familial Bordeaux-Nord.

2. LES LOCAUX

- **Alsh maternel** : à la Caban'Ô Lutins (62 rue Chantecrit - 33300 Bordeaux), ainsi qu'à l'école Joséphine pour les repas et le temps de sieste (50 rue Joséphine - 33300 Bordeaux).
- **Alsh primaire** : dans les locaux du Centre Social (58 rue Joséphine - 33300 Bordeaux), ainsi que dans l'enceinte de l'école Dupaty (74 rue Dupaty - 33300 Bordeaux).
- **Accueil périscolaire du soir** : dans les locaux de l'école Joséphine (50 rue Joséphine – 33 300 Bordeaux).

3. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

- **Pour les maternels** : l'accueil de loisirs est habilité à accueillir 56 enfants le mercredi et 48 sur les vacances scolaires.
- **Pour les élémentaires** : l'accueil de loisirs est habilité à accueillir 60 enfants les mercredis et 48 sur les vacances scolaires.
- **Pour l'accueil périscolaire du soir** : l'accueil périscolaire du soir est habilité à accueillir 70 enfants.

Les accueils de loisirs sont fermés pendant les vacances de Noël et le mois d'août.

4. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET D'ADMISSION

- **Accueil de loisirs**

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans révolus. Les enfants de moins de 3 ans doivent être scolarisés.

L'accueil d'enfants atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap se fera dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé, conclu entre la famille et le responsable de secteur.

Chaque année, à partir du 15 mai, des dossiers de demande sont disponibles pour les familles en vue de la rentrée prochaine.

Le fait de remplir un dossier et de le remettre à l'équipe ne vaut pas pour validation de l'inscription. Les responsables de secteur confirmeront aux familles fin juin l'inscription de leur(s) enfant(s) pour l'année suivante.

Un mois avant chaque période de vacances, une fiche d'inscription est distribuée prioritairement aux familles inscrites les mercredis. La date limite de retour est fixée trois semaines avant le début des vacances. Passé ce délai, les places restantes sont proposées aux familles ayant fait une demande sur les vacances scolaires.

Plusieurs modalités d'inscription sont possibles :

- A la ½ journée : le matin (08H00 - 12h00) ou l'après-midi (13H30 – 18H30 le mercredi et 13H30 – 18H00 les vacances scolaires).)
- A la journée (08H00 – 18h30 le mercredi et 08H00 – 18H00 les vacances scolaires).

Dans le cas d'une sortie à la journée pour l'ensemble des secteurs, tous les enfants partiront obligatoirement à la journée.

- **Accueil périscolaire du soir**

Le Centre Social et Familial Bordeaux-Nord organise l'accueil périscolaire du soir du lundi au vendredi. Tous les enfants de l'école Joséphine peuvent être accueillis à condition d'avoir complété le dossier d'inscription.

5. TARIFICATION ET RÈGLEMENTS

- **Accueil de loisirs**

La participation des familles pour les accueils de loisirs est calculée sur la base du revenu fiscal de référence des parents (formule de calcul de la Mairie de Bordeaux).

Le règlement des journées d'accueil de loisirs de vos enfants se fait à la fin du mois, à réception de la facture. Les factures, sous réserve de l'accord des familles, sont envoyées par mail.

Si l'absence de l'enfant est déclarée le jour même, la journée et le repas seront obligatoirement facturés, sauf en cas de maladie ou de motif impérieux.

Les absences prévues doivent être signalées aux responsables de secteur une semaine à l'avance pour les mercredis et 15 jours pour les vacances scolaires (délais qui nous sont imposés pour commander les repas), ceci facilitant aussi la gestion du centre de loisirs. Dans le cas contraire elles seront facturées.

- **Accueil périscolaire du soir**

Pour la rentrée scolaire 2025 – 2026, la tarification est calculée à partir de votre feuille d'imposition 2024 sur vos revenus 2023 selon les critères de la Mairie de Bordeaux.

Il est proposé soit une tarification à la ½ heure ou un forfait annuel (explication plus détaillée dans le dossier d'inscription.)

6. ORGANISATION DE L'ACCUEIL – INFORMATIONS PRATIQUES

- **Accueil de loisirs**

Les repas sont commandés au SIVU et sont pris dans les restaurants scolaires attenants. Le déjeuner se doit d'être un moment convivial et d'échanges. L'enfant est invité à goûter aux divers plats. Chaque régime alimentaire est respecté. Les animateurs sont installés à table avec les enfants.

Le mercredi et les vacances scolaires, les déjeuners peuvent être confectionnés par l'équipe d'animation. Lors de sorties extérieures, un pique-nique pourra être proposé. Des ateliers « cuisine » sont mis régulièrement en place. L'équipe pédagogique prend soin de favoriser la diversité des plats, la convivialité et le plaisir de préparer ensemble (enfants – adultes - animateurs).

Vêtements, objets personnels :

- Il est conseillé que toutes les affaires personnelles des enfants soient marquées (maillot – serviette – chapeau - sac à dos...). Le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte d'objet personnel. Merci de veiller à ce que vos enfants n'emmènent pas d'objets personnels.
- Sieste des petits : pour les 3 - 5 ans prévoir des vêtements de rechange en cas de besoin et ne pas oublier les doudous et tétines éventuels.
- Sorties : prévoir impérativement une gourde ou une bouteille d'eau, une casquette, des chaussures de sport, un vêtement de pluie et des vêtements adaptés aux différentes sorties. La gourde est également recommandée sur toutes les journées d'accueil.

- **Accueil périscolaire du soir**

L'accueil périscolaire du soir se déroule ainsi :

- Le temps du goûter par groupe d'âge avec les animateurs.
- Puis nous proposons différentes activités avec un animateur référent : des temps de lectures partagées, des jeux collectifs, des jeux de construction, des jeux libres, des jeux de société et des comptines chantées et mimées.

Les propositions s'adaptent en fonction des besoins des enfants. Ce temps après l'école doit aussi permettre à chaque enfant de se poser, se détendre et s'amuser.

7. DISPOSITIONS SANITAIRES

Administration de traitements : pour les enfants qui en ont besoin un projet d'accueil individualisé (PAI) devra être créé. Toute administration de traitement devra faire l'objet d'un avis préalable de la direction qui appréciera si le traitement peut être administré dans l'établissement, ainsi que d'une ordonnance du médecin traitant. Les traitements médicamenteux devront être apportés avec leur emballage d'origine et mode d'emploi, dans une trousse plastifiée marquée au nom de l'enfant. Tout problème de santé nécessitant une prise en charge spécifique (allergie - régime d'exclusion...) devra être signalé à la Direction par les parents ou le représentant légal. Si un enfant est malade durant la journée, le directeur en informera la famille et prendra les mesures médicales nécessaires.

Modalités d'intervention médicale en cas d'urgence : En cas de symptômes inhabituels ou en cas d'urgence, le responsable en avisera la famille et pourra décider le retour de l'enfant à son domicile ou le recours au service d'urgence et au médecin traitant.

Les vaccinations : les enfants doivent être vaccinés, conformément à la législation en vigueur. Toutes les vaccinations doivent être reportées sur la fiche sanitaire prévue à cet effet lors de l'inscription de l'enfant. Toute intervention de professionnels médicaux ou paramédicaux extérieurs à la structure devra faire l'objet de l'accord de la direction quant à l'horaire et au type d'intervention.

8. PAIEMENTS ET FACTURATION

Les factures sont envoyées par mail chaque fin de mois. Les paiements peuvent se faire :

- Par virement (RIB en bas à gauche de la facture) en précisant le nom de la famille notée sur la facture et le nom - prénom de l'enfant.
- En chèque (merci d'y joindre le talon de la facture).
- En espèce.
- Chèque cesu.

Dans le cas d'un oubli de paiement, celui-ci sera reporté sur le mois suivant.

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, merci de vous rapprocher des responsables de secteur, des solutions peuvent être trouvées pour échelonner les paiements.

9. NOS CONTACTS

Par téléphone : 05.56.39.46.72

Par mail : nous vous conseillons d'envoyer vos mails sur les boîtes mails citées ci-dessous selon le secteur :

- Pour le centre de loisirs maternel : elmahlili@csbn.org et secretariat@csbn.org
- Pour le centre de loisirs primaire : bernard@csbn.org et secretariat@csbn.org
- Pour l'accueil périscolaire du soir : elmahlili@csbn.org et secretariat@csbn.org

L'équipe du Centre Social

